



Soixante-quinze Ans de Formation Optométrique

C. Beaulne*

Introduction

“Soixante-quinze ans de formation en optométrie: ça se fête” voilà le titre de l’éditorial que je signais dans Vol. 6 - no. 4 de la revue de l’Association des optométristes du Québec, *“L’optométriste”*.

En effet, l’année 1985 marque une étape qu’il convient de souligner: le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l’Ecole d’optométrie de l’Université de Montréal et les soixante-ans de son “affiliation” à cette Université.

Nous allons donc faire un bref rappel historique de la seule école francophone d’optométrie en Amérique du Nord, considérer sa situation actuelle et ses projets d’avenir, à l’aube du 21e siècle.

Historique

La fondation de l’Ecole d’optométrie de Montréal remonte au printemps 1910; un an plus tard, ses dix premiers étudiants graduaient après avoir suivi des cours du soir pendant une année académique.

En 1915, l’Ecole faisait l’acquisition d’un immeuble au 393 de la rue St-André à Montréal pour y donner les cours théoriques de même que les séances de laboratoire et de clinique.

Ce fut dès 1920 que des discussions furent entamées avec la direction de l’Université de Montréal en vue de l’affiliation du Collège d’optométrie à cette institution; ces pourparlers aboutirent finalement le 8 avril 1925, il y a donc 60 ans cette année. A la suite de cet évènement, le Collège d’optométrie placé sous la juridiction de l’Association des Optométristes devenait, pour l’Université de Montréal, l’Ecole d’optométrie. Cette affiliation consacrait le niveau de la formation scientifique et la valeur académique de l’enseignement dispensé par l’Ecole. Au cours de ces années, les conditions d’admission étaient le certificat de versification, ou certificat de lettres-sciences ou “1st year Arts College” ou encore une équivalence définie par le Bureau d’Immatriculation de l’Université, devenu depuis le Bureau du Registraire.

A cette époque, tous les candidats devaient compléter, à la Faculté des sciences, une année préparatoire d’études scientifiques incluant des matières telles que biologie, physique, mathématiques et philosophie. La réussite de cette année assurait l’octroi, par la Faculté, d’un certificat qui était en quelque sorte le “passeport” pour l’admission aux études proprement dites en optométrie, études d’une durée d’un an et qui étaient suivies dans l’immeuble situé rue St-André. Le programme qui comprenait essentiellement trois sujets — optique, optométrie et pathologie oculaire — avait été élaboré en collaboration avec la Faculté de Sciences et avait reçu l’approbation des autorités universitaires. La réussite des examens assurait aux candidats le grade de “Bachelier en Optometrie” (Ba.O.).

C’est en 1934 que les exigences sont accrues et que la durée des études en optométrie est augmentée à deux ans.

Dès 1944, les démarches débutent en vue de l’intégration complète de l’Ecole d’optométrie à l’institution à laquelle elle était affiliée depuis 1925; afin de réaliser un tel objectif, il était nécessaire que la corporation professionnelle, le “Collège des Optométristes” abandonne ses droits sur l’Ecole d’optométrie afin que celle-ci puisse posséder une complète autonomie ce qui conduit à l’incorporation de l’Ecole d’optométrie de Montréal. Cette nouvelle situation facilite grandement les démarches permettant à l’Ecole de pouvoir se loger dans les immeubles de l’Université de Montréal et dès septembre 1945, les activités pédagogiques y furent présentées à l’exception de la clinique qui restait localisée dans l’immeuble de la rue St-André. Ce sera à l’autonome 1946, suite à la collaboration du Dr. Georges Baril, de la Faculté des Sciences, que l’Ecole pourra s’installer dans l’aile Est, au 7e étage, de ce que l’on nomme aujourd’hui l’Immeuble Principal, dans l’espace d’une surface de 1200 pieds carrés.

L’objectif d’intégration n’est pas encore réalisé en 1949 et de nouveaux pourparlers s’engagent qui aboutiront, à l’occasion de la nouvelle charte de l’Université de Montréal, à une réorganisation complète de l’Ecole assortie de nouvelles conditions

*Directeur sortant
Ecole d’optométrie
Université de Montréal

d'immatriculation des étudiants. Le programme est porté à trois années d'études professionnelles après l'obtention du B.A. (Baccalauréat-es-Arts) à la suite d'une concertation entre les douze écoles d'optométrie du continent nord-américain. Comme toujours, ce projet fut soumis aux autorités et approuvé intégralement par la Commission des Etudes et le Bureau des Gouverneurs de l'Université de Montréal qui octroyait dorénavant aux nouveaux diplômés le grade de "Licence es-Sciences/Optométrie" (L.Sc.O.) que détient maintenant un bon nombre des optométristes du Québec.

En 1954, après vingt-neuf ans de services dévoués à la cause de l'Ecole d'optométrie, le doyen Alfred Mignot annonce sa retraite. Il sera succédé par M. J. Armand Messier, membre du corps professoral depuis 1926. M. Mignot aura donc été directeur de 1925 à 1954. Le directeurat de J. Armand Messier aura duré 15 ans soit de 1954 à 1969, année de l'intégration de l'Ecole à l'Université.

En 1957, l'Ecole réaménage dans l'aile D du 2ème étage de l'Immeuble principal avec 5.000 pieds carrés de surface, plus que le quadruple de l'espace qu'elle avait occupé jusque là. La structure pédagogique est réorganisée pour créer six secteurs d'enseignement, notamment les sciences biologiques, les sciences visuelles, les sciences optiques, les sciences administratives, les cliniques et les laboratoires avec des responsables se rapportant à la direction.

Plus tard fut formé un "Comité Consultatif sur l'enseignement" qui comprenait, outre le Recteur de l'Université, Mgr Irénée Lussier, des représentants du Collège des Optométristes et de l'Ecole d'optométrie. Après une étude des divers programmes de formation en optométrie, au Canada et aux Etats-Unis, le Comité annonça plusieurs recommandations dont, entre autres, l'intégration de l'Ecole d'optométrie à l'Université de Montréal, le recrutement de jeunes professeurs possédant des grades académiques de deuxième et éventuellement de troisième cycle, l'amélioration des ressources pour favoriser l'enseignement et la recherche.

Il peut être utile de se remémorer que l'Ecole avait jusque-là réussi son développement avec des ressources très limitées; mais heureusement, la loi sur l'éducation de 1961 allait instituer un régime de subventions aux universités et dès 1963 l'Ecole d'optométrie recevait sa part, soit 40 000 \$. Après des progressions annuelles, la subvention était triplée en 1967 alors qu'elle fut de 130 000 \$. L'amélioration des conditions financières allait donc permettre à l'Ecole de poursuivre les objectifs fixés plus tôt et mettre au point une planification quinquennale (1964 à 1969) pour faire les changements administratifs nécessaires, engager du personnel-enseignant et non-enseignant plein-temps, augmenter les monographies et périodiques en bibliothèque de même que l'équipement pour les

cliniques et les laboratoires, réviser le programme etc. . .

L'engagement du personnel-enseignant plein-temps possédant des grades académiques, était primordial pour réaliser les améliorations nécessaires au programme d'enseignement en vue de l'intégration.

C'est aussi à cette époque qu'était mise sur pied la Commission Parent qui avait pour mandat de faire les études requises sur tous les niveaux d'enseignement primaire, secondaire et universitaire, et d'apporter les suggestions permettant une meilleure coordination de l'enseignement. Afin de bien définir et faire connaître ses orientations, l'Ecole d'optométrie avait alors présenté un mémoire devant cette commission qui finalisa un rapport dont l'une des recommandations fut l'intégration de l'Ecole d'optométrie à l'Université de Montréal.

En 1967, l'Ecole dut être réaménagée dans des locaux plus vastes situés au 3333, du chemin de la Reine-Marie; c'est là qu'elle est encore sise, mais elle a subi plusieurs additions d'espace depuis.

Ce fut en 1969 que se réalisa finalement cette intégration à l'institution à laquelle elle était déjà affiliée depuis quarante-cinq ans.

En 1974, le programme de formation fut porté de six à sept trimestres; quatre ans plus tard, en 1978, il fut porté à quatre années de scolarité et les diplômés depuis ce temps reçoivent le grade de docteur en optométrie (O.D.). En juin 1983, le programme reçut l'agrément du Council on Optometric Education de l'American Optometric Association.

L'école d'Optométrie de l'Université de Montréal en 1985

Ses objectifs:

Cette école est la seule école d'optométrie francophone en Amérique du Nord; de fait, il s'agit peut-être de la seule école francophone dans le monde dont le curriculum est apparenté à celui de toutes les autres écoles nord-américaines.

Avec cette notion à l'esprit, nous avons défini un certain nombre d'objectifs.

En tout premier lieu, nous devons — à l'intérieur du programme de quatre ans — former des professionnels capables d'utiliser des méthodes cliniques scientifiques assurant des soins optométriques de première ligne sont aussi bien sensibilisés à la nécessité de l'auto-discipline et de l'auto-formation, en particulier, après la période initiale de formation.

C'est le devoir de l'Ecole de promouvoir et améliorer l'ensemble des connaissances en soins visuels grâce à la recherche; et cela s'applique aussi aux sciences cliniques.

Un autre objectif est d'offrir des programmes d'études supérieures: L'Ecole offre présentement un programme de deuxième cycle, la Maîtrise es-Sciences (Optique Physiologique) qui aide à la

formation de futurs professeurs, tant au niveau de la recherche qu'au niveau de l'enseignement théorique et clinique. L'Ecole doit aussi s'impliquer dans la formation continue pour aider ses diplômés à maintenir et améliorer leurs connaissances et habiletés et à rester à la fine pointe de l'évolution de la science visuelle.

Voilà les objectifs généraux dont découlent les objectifs spécifiques qui suivent et qui touchent plus particulièrement la formation clinique.

En premier lieu, nous devons pourvoir les étudiants des disponibilités assurant tous les soins optométriques aux patients selon les plus hauts standards reconnus de l'exercice professionnel, les connaissances et la technologie les plus récentes de la science visuelle, mais selon aussi les ressources disponibles qui deviennent de plus en plus difficiles à obtenir.

Nous devons aussi informer les étudiants, les diplômés, les autres professionnels de la santé et le public de la vraie définition de la pratique optométrique et de ses standards en vue de rencontrer tous les besoins individuels et collectifs en soins visuels.

Dans la mesure du possible, l'orientation et les activités du programme clinique doivent être basées sur des études épidémiologiques: elles doivent aussi assurer aux étudiants un nombre suffisant et une variété satisfaisante de cas cliniques. En plus de cela, le programme doit donner aux étudiants l'occasion de développer et améliorer leurs connaissances et habiletés dans le soin des patients.

Cette expertise, offerte selon les meilleures normes reconnues, doit s'appliquer dans tous les domaines, tels la basse-vision, l'orthoptique, l'aniséikonie, le diagnostic électrophysiologique, la vision des enfants et des personnes âgées, des lentilles cornéennes, la vision industrielle et les soins aux malentendants et déficients mentaux . . . etc.

Nous devons aussi former l'étudiant à assurer aux patients la protection requise en les orientant, au besoin, vers des soins spécialisés. Il doit donc recevoir les connaissances et l'entraînement clinique lui permettant de déceler les problèmes oculaires et systémiques, par la cueillette des données cliniques pertinentes.

Dans le programme clinique, lors des communications étudiant/patient, nous insistons davantage sur les points suivants:

- i) l'intégration, la synthèse, l'évaluation et l'application de tous les concepts théoriques
- ii) de développement de l'habileté de communication et de relations interpersonnelles, de même que la capacité d'observer, de mesurer, d'analyser et décider, après la cueillette des données précises.
- iii) l'acquisition de la capacité à rendre des soins optométriques personnalisés et à accepter les

responsabilités qui vont de pair avec des soins de qualité orientés vers le mieux-être du patient.

Activités cliniques

Sur le campus, les cliniques de l'Ecole d'optométrie offrent des services quatre jours et demi par semaine y incluant l'été, donc l'année durant, sauf pour les deux semaines de relâche en avril, août et décembre. On y retrouve donc les services optométriques de la clinique générale, de la clinique spéciale (notamment pour les cas de pathologie oculaire), des cliniques d'aniséikonie, d'orthoptique et de lentilles cornéennes. Il y a quelques années, nous avons mis sur pied un programme de services "spécialisés", d'abord en collaboration avec l'Institut des Sourds de Montréal pour les malentendants et ensuite avec des garderies de la région de Montréal, pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

Hors campus, l'Ecole d'optométrie a signé un contrat de service avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille situé à Longueuil, au sud de Montréal: les étudiants de troisième et de quatrième année donnent les soins appropriés aux patients de basse-vision dans un contexte multi-disciplinaire. Le responsable de cette clinique est un optométriste de même que le coordonnateur des stages. Les étudiants ont aussi la possibilité de voir plus de ce type de patients lors d'un stage du Montreal Association for the Blind (MAB) où oeuvrent certains professeurs et chargés de clinique de l'Ecole d'optométrie.

Les étudiants sont aussi impliqués dans des programmes de dépistage visuel au niveau scolaire et au niveau industriel.

La recherche

Même avec des ressources et un financement réduits, les membres du corps professoral ont réussi à s'impliquer dans la recherche, satisfaisant ainsi à la politique de l'Université de Montréal et aux ententes survenues avec le Syndicat Général des Professeurs voulant que les activités de recherche soient partie intégrante de la charge de travail de tout professeur.

Il est intéressant de noter que les "bailleurs" de fonds deviennent graduellement plus intéressés à financer la recherche en optométrie au Québec. Les projets de recherche touchent divers aspects des sciences fondamentales et cliniques. Le Service de la Recherche de l'Université aide les professeurs en particulier dans les divers éléments administratifs de leurs travaux de recherche.

Dans le contexte des objectifs fixés, des fonds de recherche ont été rendus disponibles à nos professeurs par divers organismes dont le Fonds de Développement de la Recherche (F.D.R.) de l'Université de Montréal, le Fonds de Recherche en Santé du Québec (FRSQ), le Ministère canadien de la Santé et du Bien-être Social, le Fonds de Fiducie des optométristes canadiens (Canadian Optometric

Education Trust Fund - COETF), l'Ordre des Optométristes du Québec (O.O.Q.), l'Association des Optométristes du Québec (A.O.Q.) et diverses compagnies de produits ophtalmiques.

Les étudiants

L'Université de Montréal décerne maintenant le grade de Docteur en Optométrie (O.D.) après la réussite d'un programme professionnel de quatre ans auquel on a accès à la suite d'études collégiales de deux ans dans les sciences de la santé; à chaque année, une quarantaine de nouveaux et nouvelles diplômées reçoivent leur doctorat.

Les inscriptions pour l'année 1984-85

1ère année:	30 femmes	19 hommes
2ème année:	27 femmes	10 hommes
3ème année:	29 femmes	12 hommes
4ème année:	25 femmes	17 hommes

Ceci représente un changement considérable dans le groupe d'étudiants depuis les dix dernières années: d'une absence presque totale, l'élément féminin est devenu majorité. Et il n'y a pas que l'Ecole d'optométrie qui présente cette nouvelle image: elle est aussi pour l'ensemble de l'Université de Montréal et touche autant l'Ecole Polytechnique que plusieurs facultés dont la médecine et la médecine dentaire.

Le nombre de candidatures demeure très élevé proportionnellement au nombre de sujets admis avec un ratio se situant à chaque année à 1/10 ou 1/11.

Depuis plusieurs mois, il y a eu de nombreuses discussions dans les instances supérieures de l'Université dans le but d'établir une politique de participation des étudiants à divers comités départementaux, notamment un comité des études (consultatif) où auront lieu les discussions relatives aux divers aspects du programme. L'ensemble de la politique deviendrait applicable en septembre 1985.

Parmi les activités étudiantes, on note le Festival de la Santé, événement annuel organisé par tous les étudiants en Sciences de la santé; un autre événement annuel, la Semaine de la Vision, est mis sur pied par les étudiants en optométrie.

L'avenir

On se sent toujours plus démunis quand il faut aborder l'avenir, en particulier lorsque ce sont les priorités qu'on a soi-même pour l'institution, priorités qui ne sont pas nécessairement celles d'un successeur.

J'ai personnellement assumé la direction de l'Ecole d'optométrie de l'Université de Montréal de 1969 à 1973, puis de 1977 à 1985; mon deuxième mandat est maintenant terminé.

Mon successeur est le Dr. Daniel Forthomme, L.Sc.O., Ph.D. qui est professeur à l'Ecole depuis 1963. Il a complété en 1978 une maîtrise et un Ph.D. en pathologie au Département de Pathologie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Dans les prochains mois, l'Ecole d'optométrie doit

accorder sa priorité au développement du programme de recherche et, dans de contexte, ouvrir au plus tôt les discussions avec le Vice-recteur aux affaires professorales pour obtenir le financement d'un autre poste de professeur dont l'intérêt principal sera la recherche. L'obtention de ce type de ressources est devenu difficile sinon impossible à cause des coupures importantes de budget que le niveau universitaire a dû subir depuis 1980.

Cet élan pourrait sans doute aider à la mise sur pied d'un programme d'études de troisième cycle (Ph.D.).

Nous devons songer aussi au développement de programmes de résidence dans divers domaines; ces programmes conduiraient à l'obtention de certificats de deuxième cycle.

Enfin, à cause de sa situation unique dans la francophonie, l'Ecole d'optométrie doit envisager de développer dans les prochaines années les moyens d'établir une collaboration internationale avec tous les pays francophones dans les secteurs de la recherche et de l'enseignement clinique.

Conclusion

Nous avons tenté, très succinctement, de faire le tour des soixante-quinze ans de l'Ecole d'optométrie de l'Université de Montréal et de ses étapes historiques majeures. Nous avons également fait état de sa situation présente et de ce que l'on pourrait envisager pour l'avenir, car il nous faut continuer.

Mais nous devons tous être très conscients de l'effort collectif à consentir en vue d'assurer, à plus ou moins longue échéance, une excellente relève, une relève du plus haut calibre pour continuer l'oeuvre entreprise et la parfaire. Ce germe doit être semé dès maintenant: voilà un des objectifs principaux que nous devons poursuivre parmi tant d'autres, malgré les contraintes grandissantes qui nous freinent de toute part.

Nous devons continuer à répondre aux besoins et à la nécessité d'excellence dans la formation de nos étudiants, futurs professionnels de la santé et futurs professionnels de première ligne des soins oculovisuels.

Mais il ne faut pas nous leurrer, il faut rester réaliste: très souvent, pour ne pas dire toujours, dans le contexte actuel (et en particulier ces trois ou quatre dernières années), les décisions d'ordre académique ont un impact budgétaire, financier et administratif qu'il nous est impossible d'ignorer. Donc, parfois, malgré un ardent désir et un effort sincère d'aller de l'avant, tous, nous voyons notre belle motivation frustrée devant des réalisations qui s'avèrent hors de portée, faute des fonds nécessaires. Nous devons donc regarder vers le vingt-et-unième siècle, qui approche très vite, avec vigueur et espoir, mais aussi avec le réalisme que nous impose la sagesse façonnée en nous par les décades qui défilent inexorablement.